



CHALLENGE BUDOSPORT



Règlement du challenge « BUDO SPORT »

Saison 2009/2010

Art. 1 : formule de compétition.

Compétition par équipe :

- de club Masculins Juniors/Seniors,
- de District ou de club Féminine Cadettes et Juniors/Seniors,
- en rencontre aller et retour par poules,
- Chaque Équipe a la possibilité de se renforcer avec 2 Judokas maximums d'un même club. Il se crée ainsi un partenariat entre les deux clubs **pour toute la durée de la saison**. Il n'est pas obligatoire que se soit les mêmes Judokas tout au long de la saison. Les clubs en partenariat choisiront le nom de Équipe

Toutes les Équipes se rencontrent.

Un tirage au sort de la catégorie commençant la compétition sera effectué au début de chaque soirée.

Cette catégorie débutera toutes les rencontres d'une même soirée.

Voir également les articles 4 et 10.

Art. 2 : nombre d'équipe.

Deux équipes par club ou par district possible. Les deux équipes d'un même club ou district ne peuvent pas combattre dans la même division (remplaçants autorisés). **Cette disposition ne s'appliquera que si le nombre Équipe inscrite est suffisant.**

Art. 3 : surclassements.

D'âge : selon les textes fédéraux en vigueur.

De poids : Un seul surclassement de poids autorisé par équipe et par division.

Cadettes : le poids de la +57kg devra **obligatoirement** être égal ou supérieur à 57kg.

Féminines Juniors/Seniors : le poids de la +63kg devra **obligatoirement** être égal ou supérieur à 63kg.

Masculins Juniors/Seniors : le poids du +90kg devra **obligatoirement** être égal ou supérieur à 90kg.

Art. 4 : inscription.

Les équipes seront composées et inscrites avant chaque rencontre, aucune modification ne pourra intervenir en cours de soirée.

Les inscriptions se feront de 19h30 à 20h00. Début des combats à 20h15.

Art. 5 : catégories concernées.

D'âge : ouvert aux Juniors et Seniors féminines et masculins (1 seul sélectionné Juniors ou Seniors ayant été combattu dans les championnats de Zone la saison précédente est autorisé dans une même équipe, **cette disposition ne vaut que pour les masculins**).

De poids :

Équipe Cadettes : -48kg, -52kg, -57kg, +57kg (Voir également l'article 3).

Rappel : Le +57kg devra **obligatoirement** peser plus de 57kg (article 3).

Équipe Féminines Juniors/Seniors : -52kg, -57kg, -63kg, +63kg (Voir également l'article 3).

Rappel : Le +63kg devra **obligatoirement** peser plus de 63kg (article 3).

Équipe mixte Féminines/Masculins Juniors/Seniors :

Masculins : -66kg, -73kg, -81kg, -90kg, +90kg,

Féminines : -63kg, +63kg.

Rappel : Le +90kg devra **obligatoirement** peser plus de 90kg (article 3).

Rappel : Le +63kg devra **obligatoirement** peser plus de 63kg (article 3).

Tolérance de poids : 1kg (sauf pour la catégorie supérieure).

Un contrôle exhaustif des inscrits sera fait lors de la 1^{ère} soirée puis lors de chaque soirée chaque nouvel inscrit sera contrôlé (passeport, certificat médical, licences, etc.).

Chaque club devra présenter tous les combattants (titulaire et remplaçant) au contrôle d'engagement.

Art. 6 : grade.

A partir de la ceinture verte.

Art. 7 : condition d'engagement.

Passeport, certificat médical et licence : selon les textes fédéraux en vigueur. Ouvert à tout licencié dans le Haut-Rhin et exclusivement dans le Haut-Rhin.

Minimum 3 combattants par Équipe pour les Équipes masculines

Minimum 2 combattantes par Équipe pour les Équipes de District féminines.

2 timbres de licences obligatoires (voir textes fédéraux), le timbre de la saison en cours doit être dans le club d'inscription, cette disposition ne s'applique pas aux Équipes de district Cadettes et Juniors/Seniors Féminines.

Art. 8 : temps des combats.

Temps de combat 3 minutes.

Art. 9 : arbitrage.

Les arbitres et commissaires sportifs seront **Obligatoirement** fournis par les clubs participants, les clubs ou district ne fournissant pas arbitre ou commissaire sportif pourront se voir interdire la participation à la soirée.

L'inscription des arbitres et commissaires sportifs se feront OBLIGATOIREMENT en même temps que les Équipes

Rappel : le Challenge servant de Stage de formation aux jeunes arbitres et commissaires sportifs (Stage obligatoire pour l'obtention de la ceinture noire), il est obligatoire de participer à toutes les compétitions en soirée pour prétendre à l'homologation de l'U.V. d'arbitrage.

Art. 10 : principe de passage d'une division à l'autre.

●* Cet article ne s'applique pas pour la saison 2008/2009 sauf si le nombre d'équipe pré inscrite est trop important. ●*

A l'issue des rencontres (fin de saison), les deux derniers de la 1^{ère} division seront relégués en 2^{ème} division et inversement, les deux premiers de la 2^{ème} division accéderont en 1^{ère} division la saison suivante.

Dans le cas où un club aurait déjà une équipe dans la division supérieure, l'équipe de 2^{ème} division ne montera pas. Dans ce cas de figure, c'est l'équipe directement après elle dans le classement qui sera promue.

Art. 11 : méthode de calcul des points.

Lors des rencontres :

- le vainqueur sera celui qui additionnera le plus de victoires individuelles,
- en cas d'égalité, se référer au nombre de points,
- en cas d'égalité de victoire et de points, la rencontre sera déclarée nul.

Pour le classement final :

Rencontre gagnée : 4 points.

Rencontre nul : 2 points.

Rencontre perdue : 1 point.

Rencontre forfait : 0 point.

En cas de forfait (absence, blessure, etc.) d'une équipe : l'équipe présente sera considérée comme gagnante (4 points lui sera attribué), l'équipe absente sera considérée comme forfait (0 point lui sera attribué).

Le vainqueur sera celui qui additionnera le plus de victoires d'équipe.

En cas d'égalité de victoires d'équipe, se référer au nombre de points d'équipe.

En cas d'égalité de victoires d'équipe et de points, se référer au nombre de victoire individuel.

En cas d'égalité de victoire et de points d'équipe, et de victoire individuelle, se référer au nombre de points individuel.

En cas d'égalité parfaite, les équipes concernées seront déclarées ex-aequo.

Challenge du nombre et de la qualité du Haut-Rhin : les équipes présentées par les clubs sont présent en compte dans ce challenge, en revanche, les équipes présentées par les district ne le sont pas.

Art. 12 : participation financière.

Une participation financière fixée annuellement par le comité directeur du Haut-Rhin sera demandée à chaque équipe participante (40€).

Art. 13 : litige.

Tous les points ne figurant ni dans les textes fédéraux en vigueur, ni dans le présent règlement et portant lieu de litige seront soumis à la commission sportive et validé par le Comité Directeur du Haut-Rhin.

Art. 14 : acceptation du règlement

L'inscription au challenge implique l'entière acceptation du présent règlement.

Art. 15 : date et horaires des rencontres

Il est prévu les dates de rencontres suivantes :

25 Janvier, 01 Février, 08 Mars, 19 Avril et 10 Mai.

Les horaires sont :

- 19h30 → début des inscriptions et contrôle des Équipes et échauffement,
- 20h00 → fin des inscriptions, tirage au sort de la catégorie de poids débutant les rencontres,
- 20h15 → début des rencontres,
- 22h00 → fin prévisionnelle des rencontres.

Art. 16 :

Pour la saison prochaine, si le nombre d'équipe inscrite cette saison le permet, deux divisions seront mises en place. Elles seront constituées sur la base des résultats de cette saison. La 1^{ère} partie des Équipes sera placée en 1^{ère} Division, la 2^{ème} partie des Équipes sera placée en 2^{ème} Division ceci en faisant en sorte qu'un club qui a 2 Équipes n'ait pas ses 2 Équipes dans la même division.

Voir également article 10.

Art. 17 :

L'inscription des Équipes entre en ligne de compte du Challenge Départementale de la performance et de la dynamique. Deux clubs s'associant pour inscrire une ou plusieurs Équipe se verront comptabilisé chacun le nombre de points entrant dans le calcul du challenge.